LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA À PARIS
CHARTE D'ENGAGEMENT DES CINÉMAS PARTENAIRES

Les salles de cinéma occupent un rôle essentiel dans la réussite des dispositifs. Chaque cinéma accueillant ***Lycéens et apprentis au cinéma*** devient partenaire du dispositif, adhère à ses objectifs et contribue à sa mise en œuvre, s'engageant à garantir le meilleur accueil des élèves et enseignants possible ainsi que des qualités de projection optimales.

- **FACTURATION**

Les séances sont à facturer aux établissements directement par les salles de cinéma. La facturation sera faite séance par séance par établissement sur la base du nombre d'élèves inscrits sur l'espace en ligne.
Rappel : Le tarif est fixé à **3 €** par élève et par film.

- **PROJECTIONS**

Chaque salle de cinéma partenaire s'engage à :
⇒ Consulter l'espace en ligne pour s'informer du planning des séances ;
⇒ Accueillir les lycéens, apprentis, enseignants et formateurs, **15 minutes avant le début de la séance ;**
⇒ Accueillir l'intervenant.e et mettre à disposition un micro pour la présentation en salle ;
⇒ Présenter la carte partenaires *Lycéens et apprentis au cinéma*, qui donne aux élèves et enseignants inscrits, accès tous les jours, à toutes les séances, à un tarif préférentiel dans les salles partenaires du dispositif ;
⇒ Respecter le format de projection et le réglage image et son ;
⇒ Ne pas dépasser les effectifs en salle indiqués dans le planning en ligne ;
⇒ Signaler le jour même tout dysfonctionnement éventuel pendant les séances : comportement, absence de classe, retard, ...
⇒ Informer la coordination pour toute détérioration des DCP dans les plus brefs délais. En cas de litige, la salle ayant projeté le film sera tenue responsable de la détérioration du DCP.

Toutes les projections donnent lieu à une déclaration de recettes selon la procédure commerciale habituelle, sachant que le taux de location du film est, sauf indication nationale particulière, fixé à 30% sans minimum garanti. En accord avec les distributeurs, les tarifs pratiqués lors des projections du dispositif seront de 3 € par élève. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs.

- **MISE A DISPOSITION DES FILMS**

Les salles récupèrent les films des dispositifs par le biais de la plateforme digitale commune d'accès aux films. Les KDM seront demandées par la coordination pour chaque salle en amont des séances.

- **CARTE « LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA »**

Les élèves, apprentis, enseignants et formateurs participant à *Lycéens et apprentis au cinéma* à Paris bénéficient d'une carte leur donnant accès tous les jours à toutes les séances, à un tarif préférentiel dans les salles partenaires du dispositif (5€ dans les salles des *Cinémas Indépendants Parisiens*, CGR Paris Lilas et 7 Batignolles, 7,90 € dans les cinémas MK2).

N.B : Il est possible pour le cinéma partenaire de proposer 3 séances supplémentaires par film au maximum (après accord des *Cinémas Indépendants Parisiens*), hors temps scolaire et ouvertes à tous les publics, aux tarifs habituels de la salle.

Votre salle s'engage à respecter les termes de la charte d'engagement *Lycéens et apprentis au cinéma* pour l'année scolaire 2025/2026